

DÉPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE
92501

**Extrait du Registre
des délibérations
du Conseil municipal**

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 08 FÉVRIER, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 31 JANVIER 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLECH, M. TROTIN, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINOT, Mme CHANCERELLE, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI.

Excusés représentés:

Mme GENOVESI (pouvoir à Mme MAYET), Mme DEMBLON-POLLET (pouvoir à M. LE CLECH), M. GUINÉE (pouvoir à M. TEMGHARI), M. MORIN (pouvoir à M. GABRIEL), Mme DE POIX (pouvoir à M. RUFFAT), M. PERRIN (pouvoir à M. TABIT), M. RAKOTOANOSY (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 4 - Modification de la liste des membres de la Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports.

Le Maire rappelle que, conformément à l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut former des Commissions municipales permanentes exclusivement composées de Conseillers municipaux.

Il précise que par délibération n°61 du 15 juillet 2020, le Conseil municipal a désigné les membres de la Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports.

Monsieur PERRIN ayant rejoint la Majorité, il convient de désigner un représentant du groupe Rueil ensemble et libres au sein de cette Commission.

Il est donc proposé de remplacer Monsieur Pascal PERRIN au sein de ladite Commission par Madame Anne-Françoise BERNARD.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la délibération n°31 du 15 juillet 2020, portant désignation de membres de la Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports ;

Vu la délibération n°229 du 16 décembre 2020, portant désignation de membres de la Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 2 février 2023 ;

REMPLECE Monsieur Pascal PERRIN, par Madame Anne-Françoise BERNARD , au sein de la Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports.

APPROUVE la nouvelle composition de la Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports comme suit :

- Mme Carole THIERRY ;
- Mme Valérie CORDON ;
- M. Ahmed TABIT ;
- Mme Martine MAYET ;
- M. Alexandre GUINEE ;
- M. Jérôme PARDIGON ;
- Mme Gaëlle DE LA SERRE ;
- M. Serge ROCCHI
- Mme Sophie MARIETTE ;
- Mme Fabienne MONOT ;
- Mme Louise DE POIX ;
- Mme Anne -Françoise BERNARD
- M. Jean-Marc CAHU.

DIT que les autres dispositions de la délibération n°61 du 15 juillet 2020 demeurent inchangées.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 16 février 2023
N° identifiant : 092-219200631-20230208-lmc143598-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 16 février 2023